



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le sixième jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq, débutant à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Daniel Grenier, Maire-suppléant - Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

25-11-83

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté :

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2/10/2025.
- 3.- Approbation des comptes à payer.
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 octobre 2025.
- 5.- Adoption du budget 2026.
- 6.- Adoption du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.
- 7.-Rapport d'Aquatech du mois de septembre 2025
- 8.- Varia
9. -Question du public.
10. -Levée de l'assemblée.

25-11-84

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 2 OCTOBRE 2025.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2025.

25-11-85

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 402,490.34 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 5,232.93 \$ pour un montant total de 407,723.27 \$.

1878



25-11-86
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 octobre 2025, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-11-87

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026.

Après délibération, il est proposé par M. Daniel Grenier, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 de la Régie au montant de 9,708,454\$ pour les dépenses en administration et exploitation de l'usine, et de 3,398,395 \$ pour les dépenses en immobilisation et 250,000 \$ pour un la mise a jour du chapitre 2 (suite du PGD), le tout totalisant un montant total de 13,356,849 \$, le tout tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'advenant des surplus en 2026, ils seront monétisés pour chaque ville et que cette monétisation peut éventuellement être appliquée aux immobilisations à venir et/ou les spécifications de l'article 9 de la nouvelle entente intermunicipale.

25-11-88

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026,2027,2028.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions au PTI pour les années 2026, 2027 et 2028 de la Régie.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions du programme triennal des immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 de la Régie.

25-11-89

VARIA.

Aucun dossier

25-11-90

QUESTION DU PUBLIC.

Messieurs: Favreau, Caron et Vachon posent des questions sur des items d'actualités concernant la Régie.



25-11-91
4 de la séance
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé M. Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1880